

M. Stevens: Vous l'avez fait.

M. Trudeau: ... comme certains de ses collègues l'ont fait au cours des débats ...

M. Andre: Jack Austin et Maurice Strong jouent avec des milliards de nos dollars.

M. Trudeau: ... il réussit bien, mais c'est contraire à l'esprit de collaboration qu'a affiché son chef à la Chambre, hier.

Des voix: Balivernes.

* * *

LES PÊCHES

LA SAISIE PAR LA BANQUE ROYALE DE L'USINE DE LA SOCIÉTÉ CASSIAR EN C.-B.—LA SITUATION DES PÊCHEURS

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Étant donné la faillite de Maislin et le règlement offert hier aux employés de cette société, étant donné que les pêcheurs de la Colombie-Britannique ont subi le même sort puisque la société Cassiar ne va leur verser que 20 p. 100 environ de leur revenu cette année en raison de la saisie par la Banque royale, et comme le ministre a eu six semaines pour examiner la situation, quelles mesures a-t-il prises jusqu'ici pour veiller à ce que les pêcheurs soient convenablement indemnisés pour leur année de travail?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, on me dit que la société et les liquidateurs examinent à l'heure actuelle un certain nombre de solutions pour permettre à celle-ci de rester en activité. La flottille et les usines continueront à fonctionner jusqu'à la fin de la saison de la pêche au saumon. Il serait peu judicieux de ma part, d'intervenir dans cette affaire précise à l'heure actuelle, dans un secteur qui est surfinancé, comme mon ami le sait—et comme l'a dit clairement M. Pearse dans son rapport sur les pêches du Pacifique.

LES PERMIS POUR LA PÊCHE AUX FILETS MAILLANTS

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, j'ai une autre question à poser au ministre des Pêches et des Océans. Il doit savoir que l'une des solutions envisagées pour sauver Cassiar de la faillite est de vendre au gouvernement les bateaux de pêche aux filets maillants. Comme le ministre a déjà rejeté un programme de rachat par les pêcheurs particuliers, et comme il a cautionné la société Pacific Packers et sa flottille de bateaux aux filets maillants, le ministre peut-il nous garantir qu'aucun permis ne sera vendu pour ce genre de pêche tant que l'on n'aura pas examiné à fond les répercussions de la fermeture de cette usine et tant qu'il n'aura pas pris de décision quant à un programme de rachat par les pêcheurs particuliers de la Colombie-Britannique?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je promets en tout cas à mon honorable ami d'examiner sa demande.

Questions orales

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

CANADAIR—ON DEMANDE DE DÉPOSER LES RAPPORTS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le chef de l'opposition a répété notre offre généreuse, que nous avons réitérée encore aujourd'hui, soit de retirer toute l'affaire de Canadair de la scène politique pour la confier à un comité spécial.

Des voix: Oh, oh!

M. Blenkarn: Le premier ministre sait que plusieurs études ont été menées par le ministère de l'Industrie et du Commerce et la CDIC elle-même à propos de la viabilité de Canadair. Vu qu'il est prêt à collaborer, le premier ministre déposera-t-il ces études afin qu'elles puissent être renvoyées à un comité?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député laisse entendre que le fait de confier cette question à un comité la retirerait de la scène politique. Je n'arrive pas à croire qu'il soit sérieux. Il me semble que nous faisons de la politique au Parlement. Nous avons vu ces jours derniers que nos délibérations peuvent causer bien des divisions, surtout lorsqu'elles portent sur des questions économiques comme celles que nous essayons de résoudre dans le cas de tarif du Corbeau et de Canadair. Nos discussions à ce sujet reflètent deux attitudes différentes adoptées par deux partis qui envisagent la politique de façon différente. C'est exactement ce qui se passe, madame le Président. Tout le monde le sait et se rend compte que ce serait une erreur de laisser un comité parlementaire s'occuper de la gestion, de la surveillance et de l'activité d'une société de la Couronne. Les sociétés de la Couronne ont justement été créées pour échapper à l'influence des milieux politiques.

M. Stevens: Oh, oh!

M. Trudeau: Les propositions que nous avons entendues et les gros rires que nous entendons encore aujourd'hui chez les députés conservateurs montrent que ce parti voudrait justement que la politique recommence à jouer un rôle dans la gestion des sociétés de la Couronne. Cela va à l'encontre d'une tradition qui existe depuis un siècle, non seulement au Canada, mais dans la plupart des régimes parlementaires.

● (1430)

LA TENUE DES RAPPORTS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. On lui a présenté un rapport sur Canadair daté de janvier 1982. Il y a aussi eu un rapport daté de novembre 1982. Ces deux rapports sont restés secrets. Le premier ministre a maintenant reçu un autre rapport de la CDIC qui contient des recommandations sur l'orientation à donner à la société et la façon de protéger ses innovations technologiques. Pour montrer qu'il fait confiance à la Chambre des communes, le premier ministre déposera-t-il dès aujourd'hui ces rapports à la Chambre?